

ÉLECTIONS 2013

Mise en candidature / Élections 2013 / Lac-Simon

À la fin des mises en candidature le 4 octobre 2013 à 16 h 30 :

Il y avait deux (2) candidats au poste de Maire :

Monsieur Richard Crête

Monsieur Jacques Maillé – L'Équipe Jacques Maillé

Il y avait deux (2) candidats au poste de conseiller au siège #1 :

Madame Louise Houle Richard – L'Équipe Jacques Maillé

Monsieur Paul Malouf

Il y avait deux (2) candidats au poste de conseiller au siège #2 :

Monsieur Gilles Robillard – L'Équipe Jacques Maillé

Monsieur Don Saliba

Il y avait deux (2) candidats au poste de conseiller au siège #3 :

Madame Odette Hébert

Monsieur Serge Thivierge – L'Équipe Jacques Maillé

Il y avait deux (2) candidats au poste de conseiller au siège #4 :

Madame Chantal Crête

Monsieur Jean-Paul Descoeurs – L'Équipe Jacques Maillé

Il y avait deux (2) candidats au poste de conseiller au siège #5 :

Monsieur Michel Lavigne – L'Équipe Jacques Maillé

Monsieur Michel Ramirez

Il y avait un (1) seul candidat au poste de conseiller au siège #6

Monsieur Jean-François David – L'Équipe Jacques Maillé

Je déclare donc ce qui suit :

Il y a aura la tenue d'un scrutin au poste de Maire et conseillers aux sièges de 1 à 5.

Je déclare par la présente que Monsieur Jean-François David – L'Équipe Jacques Maillé, est élu par acclamation au poste de conseiller au siège #6.

Benoit Hébert
Président d'élection

Lisane Fuoco
Secrétaire d'élection

Le 4 octobre 2013

Assermentation de Monsieur Jean-François David, conseiller au siège #6.

Je, Jean-François David, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Lac-Simon et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicable après la fin de mon mandat

Le 7 octobre 2013

ÉLECTION 2013

Résultat du scrutin du 3 novembre 2013 aux postes de Maire, Conseillères et Conseillers aux sièges 1 à 5.

Je déclare ce qui suit :

Personnes inscrites sur la liste électorale municipale	1550
Personnes ayant voté par anticipation	299
Personnes ayant voté par correspondance	155
Personnes ayant voté	932
Taux de participation	60.1 %

POSTE DE MAIRE					
	<i>Candidat(e)s</i>	<i>Partis politiques ou équipes</i>		Votes	%
	M. Jacques Maillé	L'équipe Jacques Maillé	Élu	524	57,27 %
	M. Richard Crête			391	42,73 %
POSTE DE CONSEILLER (1)					
	<i>Candidat(e)s</i>	<i>Partis politiques ou équipes</i>		Votes	%
	M^{me} Louise Houle Richard	L'équipe Jacques Maillé	Élue	492	53,65 %
	M. Paul Malouf (Sortant)			425	46,35 %
POSTE DE CONSEILLER (2)					
	<i>Candidat(e)s</i>	<i>Partis politiques ou équipes</i>		Votes	%
	M. Gilles Robillard (Sortant)	L'équipe Jacques Maillé	Élu	466	52,07 %
	M. Don Saliba			429	47,93 %
POSTE DE CONSEILLER (3)					
	<i>Candidat(e)s</i>	<i>Partis politiques ou équipes</i>		Votes	%
	M^{me} Odette Hébert		Élue	463	50,77 %
	M. Serge Thivierge	L'équipe Jacques Maillé		449	49,23 %
POSTE DE CONSEILLER (4)					
	<i>Candidat(e)s</i>	<i>Partis politiques ou équipes</i>		Votes	%
	M^{me} Chantal Crête		Élue	484	52,67 %
	M. Jean-Paul Descoeurs	L'équipe Jacques Maillé		435	47,33 %
POSTE DE CONSEILLER (5)					
	<i>Candidat(e)s</i>	<i>Partis politiques ou équipes</i>		Votes	%
	M. Michel Lavigne	L'équipe Jacques Maillé	Élu	493	54,06 %
	M. Michel Ramirez			419	45,94 %

Benoit Hébert
Président d'élection

Lisane Fuoco
Secrétaire d'élection

Assermentation de Monsieur Jacques Maillé, Maire.

Je, Jacques Maillé, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de Maire, avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Lac-Simon et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicable après la fin de mon mandat.

Le 8 novembre 2013

ÉLECTIONS 2013

Assermentation de Madame Louise Houle Richard, conseillère au siège #1.

Je, Louise Houle Richard, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Lac-Simon et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicable après la fin de mon mandat.

Le 12 novembre 2013 _____

Assermentation de Monsieur Gilles Robillard, conseiller au siège #2.

Je, Gilles Robillard, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Lac-Simon et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicable après la fin de mon mandat.

Le 12 novembre 2013 _____

Assermentation de Madame Odette Hébert, conseillère au siège #3.

Je, Odette Hébert, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Lac-Simon et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicable après la fin de mon mandat.

Le 12 novembre 2013 _____

Assermentation de Madame Chantal Crête, conseillère au siège #4.

Je, Chantal Crête, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Lac-Simon et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicable après la fin de mon mandat.

Le 12 novembre 2013 _____

Assermentation de Monsieur Michel Lavigne, conseiller au siège #5.

Je, Michel Lavigne, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Lac-Simon et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicable après la fin de mon mandat.

Le 12 novembre 2013 _____

Benoit Hébert
Président d'élection

Lisane Fuoco
Secrétaire d'élection

Séance ordinaire du 15 novembre 2013**ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
 - 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2013.
 - 1.3 Rapport du maire.
 - 1.4 Résolution d'appui pour le service internet et l'ajout de tour dans le secteur Nord de la Petite-Nation.
 - 1.5 Nomination d'un maire suppléant et résolution pour la signature des chèques.
 - 1.6 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.
 - 1.7 Nomination des membres des comités du conseil municipal:
 - Gestion financière et ressources humaines
 - Communications
 - Travaux publics – Infrastructures et Sécurité publique
 - Urbanisme (CCU) et Environnement (CCE)
 - Développement durable et économique
 - Loisirs, culture et tourisme
 - Campings
 - Politique familiale et des aînés
 - 1.8 Deux (2) Avis de motions pour les règlements CCU et CCE.
 - 1.9 Autorisation pour la formation des élus avec l'U.M.Q. les 3 et 4 décembre 2013.
 - 1.10 Nomination d'un représentant pour la Corporation des Transports adaptés et collectif de Papineau inc.
 - 1.11 Nomination d'un représentant pour le Lac-Croche.
 - 1.12 Résolution du suivi de la Coop Santé du Nord de la Petite-Nation.
 - 1.13 Congé des fêtes 2013-2014.
 - 1.14 Publication – Vœux des fêtes.
 - 1.15 Célébration de mariage/élus/élues.
 - 1.16 Avis de motion – tarification des services.
- 2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE**
- 2.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois d'octobre 2013.
 - 2.2 Dépôt des rapports administratifs.
 - 2.3 Dépôt de la correspondance.

Municipalité de Lac-Simon

- 2.4 Dépôt des frais de déplacements et de représentations.
- 2.5 Avis de motion du règlement de la délégation au directeur général et secrétaire-trésorier pour le paiement des frais de représentations et de déplacements.
- 2.6 Autorisation des dépenses de la fête de Noël.
- 2.7 Renouvellement de l'adhésion à la FQM.
- 2.8 Offre de service juridique 2014 / Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés.
- 2.9 Adoption des dépenses électorales.
- 2.10 Autoriser mesdames Jeanne Morin et Mélissa Cyr-Dubois à suivre une formation à partir du navigateur web sur « la facturation annuelle 2014 » et « fin d'année 2013 ».

3. INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

- 3.1 Réserve financière pour borne sèche (20 000 \$).
- 3.2 Autorisation de la MRC de Papineau pour obtenir auprès du ministère de la Sécurité publique du Québec des données municipales en sécurité incendie.

4. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 4.1 Réserve financière pour les chemins (45 000 \$).
- 4.2 Modification du chemin de Bellefeuille.

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 5.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCE du 15 octobre.
- 5.2 Adoption du règlement numéro U-12-1 modifiant le règlement de zonage numéro U-12, relativement aux zones 27-P et 32-M.
- 5.3 Demande de résolution d'appui pour l'achat d'une partie de terrain du gouvernement par un citoyen.
- 5.4 Synopsis événementiel dossier Sabert Électrique inc.
- 5.5 Suivi de la résolution CP-649.13 du comité des plaintes de la CDPDJ.

6. COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- 6.1 Calendrier du CDMR 2014.

7. LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

- 7.1 Résolution d'appui de la FADOQ.
- 7.2 Modification de la politique de dons 2013.
- 7.3 Demande d'inscription pour l'activité Plaisirs d'hiver 2014.
- 7.4 « Beach party » hiver 2014.
- 7.5 Carte des circuits cyclables régionaux proposés/appui.
- 7.6 Représentant municipal au Réseau Biblio de l'Outaouais

8. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL**1**

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **15 novembre 2013 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard	Gilles Robillard	Odette Hébert
Chantal Crête	Michel Lavigne	Jean-François David

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Benoit Hébert, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Plus de 27 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.1**265-11-2013****Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

1.2**266-11-2013****Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2013.**

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2013.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

1.3**Rapport du maire.**

En vertu des dispositions du Code Municipal, le maire présente le rapport sur la situation financière de la Municipalité. Dans ce rapport, il traite des états financiers de l'exercice précédent et du rapport du vérificateur. Il donne des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours et définit les orientations générales du prochain budget.

Il présente donc avec plaisir ledit rapport.

Jacques Maillé,
Maire

267-11-2013

1.4**Résolution d'appui pour le service internet et l'ajout de tour dans le secteur Nord de la Petite-Nation.**

CONSIDÉRANT qu'une augmentation de la population est effective durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QU'une baisse de réceptivité sur le territoire de la municipalité de Lac-Simon est évidente durant cette même période;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la municipalité de Lac-Simon doivent avoir accès au service d'urgence, dont le 911, en tout temps;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

ET RÉSOLU QUE ce conseil informe la firme Rogers et les autres firmes de la baisse de réceptivité durant la période estivale sur le territoire de la municipalité de Lac-Simon;

ET QUE des solutions soient envisagées afin que la réceptivité soit meilleure sur le territoire;

QU'UNE copie de la résolution soit transmise à Intelligence Papineau et à la firme Rogers.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

La firme Rogers

Intelligence Papineau

268-11-2013

1.5**Nomination d'un maire suppléant et résolution pour la signature des chèques.**

CONSIDÉRANT qu'il y a eu élections d'un nouveau conseil le 3 novembre 2013;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme madame Louise Houle Richard à titre de maire suppléante pour une période de six (6) mois et qu'elle soit mandatée pour remplacer, en cas d'absence, monsieur Jacques Maillé aux séances du conseil de la municipalité régionale comté de Papineau;

ET RÉSOLU QUE Monsieur le Maire, Jacques Maillé et le Conseiller monsieur Gilles Robillard soient autorisés à signer les chèques de la municipalité de Lac-Simon;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe, madame Lisane Fuoco soient autorisés à la signature de chèques.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Caisse Populaire de la Petite-Nation

1.6**Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.**

Les élus ont 60 jours à compter de la date de leur élection pour déposer leurs intérêts pécuniaires. Monsieur Jacques Maillé, Maire a déposé sa déclaration, conformément à la Loi.

Monsieur Michel Lavigne, Conseiller, siège #5 a déposé sa déclaration, conformément à la Loi.

1.7

269-11-2013

Nomination des membres des comités du conseil municipal:

Conformément à l'article 82 du Code Municipal du Québec;

CONSIDÉRANT les intentions du conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil nomme les comités du conseil suivants;

**COMITÉS DU CONSEIL
Novembre 2013**

**Gestion financière et
Ressources humaines**

Président : Michel Lavigne (# 5)

Communication

Président: Michel Lavigne (# 5)
Chantal Crête (# 4)

**Travaux publics – infrastructures
et Sécurité publique**

Président: Gilles Robillard (# 2)

**Urbanisme (CCU) et
Environnement (CCE)**

Présidente: Louise H. Richard (# 1)
Jean-François David (# 6)
Odette Hébert (# 3)

**Développement durable
et économique**

Président: Jean-François David (# 6)
Odette Hébert (# 3)

Loisirs, culture et tourisme

Présidente: Chantal Crête (# 4)
Gilles Robillard (# 2)
Michel Lavigne (# 5)

Camping

Présidente: Louise H. Richard (# 1)

Politique familiale et des aînés

Présidente: Chantal Crête (# 4)
Michel Lavigne (# 5)

Jacques Maillé (maire) est membre d'office à tous les comités.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

1.8

Deux (2) Avis de motions pour les règlements CCU et CCE.

Madame Louise Houle Richard donne un avis de motion afin d'abroger le règlement numéro 453-2013 sur la composition d'un Comité Consultatif d'Environnement.

Monsieur Jean-François David donne un avis de motion dans le but d'adopter le règlement U-16-1 pour modifier le règlement U-16 sur la composition du CCU afin d'y inclure un (1) membre additionnel du conseil et un (1) membre additionnel de la population. De plus, ce règlement comprendra la composition du Comité Consultatif d'Environnement CCE.

Une dispense de lecture du règlement U-16-1 est demandée et ledit règlement ayant été déposé à tous les membres du conseil.

1.9

270-11-2013

Autorisation pour la formation des élus avec l'U.M.Q. les 3 et 4 décembre 2013.

CONSIDÉRANT QUE les élections ont eu lieu le 3 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QU'il est important de former les élus afin qu'ils soient aptes à jouer pleinement leurs rôles au sein du conseil municipal tout en respectant les règles applicables du Code Municipal du Québec;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise les candidats élus en 2013 à suivre un cours de formation les 3 et 4 décembre prochain;

QUE les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

1.10

271-11-2013

Nomination d'un représentant pour la Corporation des Transports adaptés et collectif de Papineau inc.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant de la municipalité de Lac-Simon pour la CTACP;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE le conseil désigne madame Chantal Crête, Conseillère pour représenter la municipalité de Lac-Simon pour la Corporation des Transports adaptés et collectif de Papineau inc.;

QUE ce conseil adopte les dépenses de cinq mille deux cent vingt-neuf dollars (5 229,00 \$) pour l'année 2014.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Jocelyn Robinson, CTACP

272-11-2013

1.11

Nomination d'un représentant pour le Lac-Croche.

CONSIDÉRANT QU'il est important que la municipalité de Lac-Simon soit représentée auprès de l'association du Lac-Croche;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE le conseil désigne monsieur Michel Lavigne, Conseiller au comité des loisirs pour représenter la municipalité de Lac-Simon pour l'association du Lac-Croche.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Robert Riopel

273-11-2013

1.12

Résolution du suivi de la Coop Santé du Nord de la Petite-Nation.

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur David Pharand en rapport au recrutement des membres de la Coop Santé du Nord de la Petite-Nation;

CONSIDÉRANT l'intérêt du conseil municipal de Lac-Simon d'obtenir un centre de service de première ligne au nord de la région;

Pour ces motifs;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE ce conseil accepte que le bureau administratif soit un lieu d'inscription pour les futurs membres potentiels de la Coop Santé du Nord de la Petite-Nation.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Madame Doris Larose, Coop Santé du Nord de la Petite-Nation

274-11-2013

1.13

Congé des fêtes 2013-2014.

CONSIDÉRANT l'arrivée de la période des fêtes 2013-2014;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir la période durant laquelle les bureaux seront fermés;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise la fermeture des bureaux de la municipalité du 23 décembre 2013 au 3 janvier 2014 inclusivement;

QUE les employés permanents prennent à même leurs congés, les jours requis, pour combler la période indiquée;

QU'UN avis public indiquant la période de fermeture soit publié dans les endroits prévus.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Employés municipaux

1.14

275-11-2013

Publication – Vœux des fêtes.

CONSIDÉRANT la période des fêtes;

Il est proposé par madame la Conseillère Odette Hébert;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise la publication dans le journal de la Petite-Nation des vœux de fêtes de l'équipe élue et de l'administration municipale pour un montant n'excédant pas deux-cent-vingt-et-un dollars (221,00 \$) avant taxes.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Journal de la Petite-Nation

1.15

276-11-2013

Célébration de mariage/élus/élues.

CONSIDÉRANT l'intérêt pour certains élus de vouloir célébrer les mariages sur le territoire de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Loi le permet;

Pour ces motifs;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil autorise que des démarches soient entreprises pour le Conseiller, monsieur Michel Lavigne, les Conseillères, mesdames Odette Hébert et Chantal Crête ainsi que le Maire, monsieur Jacques Maillé, afin qu'ils puissent célébrer des mariages.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

1.16

Avis de motion – tarification des services.

Madame Louise Houle Richard donne un avis de motion de la présentation de modifications sur les tarifs dans le règlement numéro 447-2012, règlement déterminant la tarification 2014 sur le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Lac-Simon.

2.**DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE****2.1**

277-11-2013

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois d'octobre 2013.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois d'octobre 2013;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois d'octobre totalisant la somme de **312 793,19 \$** portant les numéros de chèques **9221 à 9397** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **36 424,58 \$** soit adoptée pour un montant total de **349 217,77 \$**.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

2.2**Dépôt des rapports administratifs.**

Le rapport mensuel du directeur général et secrétaire-trésorier du mois d'octobre ainsi que ceux des directeurs de services sont déposés aux membres du conseil pour analyse.

2.3**Dépôt de la correspondance.**

Une liste de la correspondance du mois d'octobre reçue à la mairie est déposée aux membres du conseil pour analyse.

2.4

278-11-2013

Dépôt des frais de déplacements et de représentations.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil entérine le paiement des frais de déplacements et de représentations suivants :

Eric Bordeleau, directeur en urbanisme un montant de 254,98 \$.

Julien Boivin, directeur du CDMR un montant de 1 023,52 \$.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

2.5**Avis de motion du règlement de la délégation au directeur général et secrétaire-trésorier pour le paiement des frais de représentations et de déplacements.**

Un avis de motion est donné par la Conseillère, madame Odette Hébert qu'un règlement sera présenté lors d'une séance subséquente à l'effet d'adopter un

règlement constituant la délégation au directeur général et secrétaire-trésorier pour le paiement des frais de représentation et de déplacements.

2.6

279-11-2013

Autorisation des dépenses de la fête de Noël.

Il est proposé par madame la Conseillère Odette Hébert;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert à faire préparer une réception pour l'ensemble des employés à l'occasion des fêtes;

QUE les deniers requis au paiement des frais n'excédant pas 3,500.00 \$ avant taxes soient pris à même les disponibilités du poste budgétaire. Réception et relation publique numéro 02-11000493.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

2.7

280-11-2013

Renouvellement de l'adhésion à la FQM.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon maintiennent leur adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2014 au montant de huit-cent-seize dollars et cinquante-six cents (816,56 \$) incluant les taxes.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

FQM

2.8

281-11-2013

Offre de service juridique 2014 / Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés.

CONSIDÉRANT QU'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la municipalité de Lac-Simon a demandé à ses conseillers juridiques une offre de services juridiques afin de répondre à ses besoins en cette matière;

CONSIDÉRANT l'offre de services du 24 octobre 2013 préparée à cette fin par Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés au coût de vingt et un mille, sept cent trente-deux dollars (21 732,00 \$) taxes, frais et déboursé en sus, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, le tout, selon les termes et conditions décrits au contrat de services professionnels;

ET QUE le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Lac-Simon.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés

282-11-2013

2.9

Adoption des dépenses électorales.

CONSIDÉRANT le dépôt du bilan financier des élections 2013;

CONSIDÉRANT le dépassement des coûts budgétaires;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil entérine le rapport financier et autorise le virement budgétaire approprié. Le coût total est de dix-huit mille neuf cent dix-neuf dollars et quatre-vingt-cinq cents (18 919,85 \$).

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

283-11-2013

2.10

Autoriser mesdames Jeanne Morin et Mélissa Cyr-Dubois à suivre une formation à partir du navigateur web sur « la facturation annuelle 2014 » et « fin d'année 2013 ».

CONSIDÉRANT l'importance des formations;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent mesdames Jeanne Morin et Mélissa Cyr-Dubois à participer aux formations « la facturation annuelle 2014 » le 27 novembre 2013 et « fin d'année 2013 » le 28 novembre 2013 et acceptent de payer les frais d'inscription au montant de trois-cent-quarante-quatre dollars et quatre-vingt-douze cents (344,92 \$) incluant les taxes.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Madame Jeanne Morin

Madame Mélissa Cyr-Dubois

3.

INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

3.1

284-11-2013

Réserve financière pour borne sèche (20 000 \$).

CONSIDÉRANT les dispositions permises au Code municipal;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à créer une réserve de vingt mille dollars (20 000 \$) pour une borne sèche à installer.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie

3.2

285-11-2013

Autorisation de la MRC de Papineau pour obtenir auprès du ministère de la Sécurité publique du Québec des données municipales en sécurité incendie.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Papineau s'est dotée d'un Schéma de couverture de risques incendie (SCRI) conformément aux dispositions des articles 8 à 31 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui est entré en vigueur le 26 août 2009;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une journée thématique sur les enjeux de la sécurité incendie le 18 avril 2013 qui avait pour objectif d'établir le portrait actuel de la sécurité incendie au Québec et voir les différentes façons de faire dans certaines régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de cette journée thématique, les commentaires principaux signifiés sur les formulaires d'évaluation reçus pour la suite de cette journée ont été identifiés, soit :

- Établir le portrait de la situation actuelle en sécurité incendie pour la MRC de Papineau, cibler les lacunes, maximiser les ressources humaines et matérielles afin d'optimiser le service aux citoyens;
- Partage de certaines ressources au niveau régional ou regroupement de services pour les formations et certaines autres spécialités;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité incendie réuni le 11 juin 2013 a recommandé au Conseil des maires du 19 juin 2013 la poursuite des deux points énumérés suite à la journée thématique;

CONSIDÉRANT QUE seules, les municipalités ont l'obligation et la responsabilité au niveau local de transmettre des données aux fins de statistiques reliées au service incendie local au ministère de la Sécurité publique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur doit obtenir ces données afin de pouvoir effectuer le mandat que le comité de sécurité incendie lui a donné;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité incendie réuni le 17 septembre 2013 a réitéré son appui afin de poursuivre les développements des deux points énumérés suite à la journée thématique;

Il est proposé par madame la Conseillère Odette Hébert;

QUE le conseil municipal de Lac-Simon autorise le Coordonnateur à la sécurité publique de la MRC Papineau à obtenir les informations statistiques nécessaires auprès du ministère de la Sécurité publique du Québec et mandate celui-ci pour la réalisation du portrait actuel des municipalités de la MRC de Papineau à l'égard de la sécurité incendie;

ET QUE cette décision demeure en vigueur tant qu'elle n'aura pas été révoquée.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie
Comité de sécurité incendie

4.**TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES****4.1**

286-11-2013

Réserve financière pour les chemins (45 000 \$).

CONSIDÉRANT les dispositions permises au Code municipal;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à créer une réserve de quarante-cinq mille dollars (45 000 \$) pour les chemins municipaux et les travaux à réaliser.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Desormeaux, directeur des Travaux publics

4.2

287-11-2013

Modification du chemin de Bellefeuille.

CONSIDÉRANT la problématique des travaux au chemin de Bellefeuille;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil mandate le directeur des Travaux publics, le directeur en bâtiment-environnement et urbanisme et le comité des Travaux publics à analyser la problématique avec le propriétaire du 146, chemin de Bellefeuille, lot 44 à Lac-Simon.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Desormeaux, directeur des Travaux publics

Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

Monsieur Gilles Robillard, président du comité aux Travaux publics

5.**URBANISME ET ENVIRONNEMENT****5.1****Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCE du 15 octobre.**

Le procès-verbal de la réunion du CCE du 15 octobre a été déposé aux membres du conseil.

5.2

288-11-2013

Adoption du règlement numéro U-12-1 modifiant le règlement de zonage numéro U-12, relativement aux zones 27-P et 32-M.

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon a adopté, le 5 octobre 2012, le *Règlement de zonage* portant le numéro U-12 et que ce règlement est entré en vigueur le 28 novembre 2012;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-Simon peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q. chap. A-19, modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon a adopté le *Règlement* de zonage numéro U-12 le 5 octobre 2012, remplaçant le règlement de zonage U-2, dans le cadre de la révision quinquennale de son plan et de ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que ce conseil juge opportun d'apporter certains ajustements normatifs dans le secteur correspondant actuellement à la zone 27-P, notamment en ce qui concerne les limites de zones, les usages d'habitation et les quais collectifs et ce, pour des fins de protection environnementale et pour assurer une cohabitation harmonieuse des différents usages entre eux;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit, à cette fin, adopter le projet de règlement numéro U-12-1 modifiant le *Règlement de zonage* numéro U-12;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'être approuvées par les personnes habiles à voter de la zone 27-P et 32-M ainsi que des zones contigües à ces deux zones;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 28 septembre 2013 à la salle Danny-Legault au 77, rue Hôtel-de-Ville, Chénéville;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement le 3 octobre dernier;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de tenue de scrutin référendaire n'a été déposée;

EN CONSÉQUENCE,

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT :

Il est proposé par madame la Conseillère Odette Hébert;

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Nombre maximal de logements par bâtiment dans la zone 27-P

La grille des spécifications de la zone 27-P, faisant partie intégrante du *Règlement de zonage* numéro U-12, est modifiée en remplaçant le chiffre 4 par le chiffre 1 à la ligne « Nombre maximal de logements », sous la colonne « isolé » pour la classe d'usages « H1 – Logement ».

La grille des spécifications de la zone 27-P, telle que modifiée, peut être consultée à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 3 Modification des limites de la zone 32-M

Le plan de zonage, faisant partie intégrante du *Règlement de zonage* numéro U-12, est modifié en agrandissant la zone 32-M à même la zone 27-P qui est réduite d'autant.

Le tout tel qu'illustré sur l'extrait du plan de zonage à l'annexe B faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4 Création des zones 27.1-H et 27.2-P

Le plan de zonage, faisant partie intégrante du *Règlement de zonage* numéro U-12, est modifié en créant les zones 27.1-H et 27.2-P à même une partie de la zone 27-P qui est réduite d'autant.

Le tout tel qu'illustré sur l'extrait du plan de zonage à l'annexe B faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 5 Usages et normes applicables dans les zones 27.1-H et 27.2-P

Les usages et normes applicables dans la zone **27.1-H** sont les suivants :

- 1° les classes d'usages suivantes sont autorisées :
 - a) la classe d'usages « H1 – Logement ». La seule typologie de bâtiment permise est la typologie « isolée » et le nombre minimal/maximal de logement par bâtiment est de 1 logement;
 - b) la classe d'usages « R1 – Activités récréatives à faible impact ».
- 2° les normes suivantes s'appliquent :
 - a) la marge de recul avant minimale est de 6 mètres;
 - b) la marge de recul latérale minimale est de 3 mètres;
 - c) la marge de recul arrière minimale est de 9 mètres;
 - d) la hauteur maximale est de 2 étages.

Les usages et normes applicables dans la zone **27.2-P** sont les suivants :

- 1° la classe d'usages « R1 – Activités récréatives à faible impact » est autorisée;
- 2° les usages d'administration publique, gouvernementale ou paragouvernementale de la classe d'usages « C1 - Services administratifs » sont spécifiquement permis;
- 3° les normes suivantes s'appliquent :
 - a) la marge de recul avant minimale est de 6 mètres;
 - b) la marge de recul latérale minimale est de 3 mètres

ARTICLE 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Jacques Maillé, M.D., FRCPC
Maire

Benoit Hébert
Directeur général et secrétaire-trésorier

Calendrier

Adoption du premier projet:	6 septembre 2013
Adoption de l'avis de motion:	6 septembre 2013
Avis public de consultation publique:	12 septembre 2013

Assemblée publique de consultation:	28 septembre 2013
Adoption du deuxième projet:	3 octobre 2013
Avis public, procédure référendaire:	8 octobre 2013
Adoption du règlement:	15 novembre 2013
Avis public :	19 novembre 2013

Certificat de conformité:

Entrée en vigueur :

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

5.3

289-11-2013

Demande de résolution d'appui pour l'achat d'une partie de terrain du gouvernement par un citoyen.

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du 1798, chemin du Tour-du-Lac en date du 22 octobre 2013 par l'entremise du directeur en bâtiment-environnement et urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal, mais veut plutôt corriger certaines anomalies;

Pour ces motifs;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité appuient cette demande et avisent les fonctionnaires responsables de cette application.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Propriétaire du 1798, chemin du Tour-du-Lac

Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

5.4

290-11-2013

Synopsis événementiel dossier Sabert Électrique inc.

CONSIDÉRANT la demande de rétrocession du terrain pour en faire un chemin de la part de Sabert Électrique inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette décision doit être prise dans le respect du règlement municipal et que le conseil ne veut pas créer de précédent;

Pour ces motifs;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE les membres du conseil de la municipalité demandent au directeur des Travaux publics de bien vouloir organiser une rencontre avec monsieur Bertrand afin d'entreprendre une négociation dans ce dossier et qu'une recommandation soit faite à une session ultérieure dans ce dossier.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Monsieur Thierry Desormeaux, directeur des Travaux publics
Monsieur Gilles Robillard, président du comité des Travaux publics
Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

5.5

291-11-2013

Suivi de la résolution CP-649.13 du comité des plaintes de la CDPDJ.

CONSIDÉRANT la municipalité a reçu une mise en demeure dans le dossier Municipalité de Lac-Simon et Lalmeac inc.;

Pour ces motifs;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil demande à Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés à prendre les ressources nécessaires afin de représenter les intérêts de la municipalité dans ce dossier et de s'assurer que la décision ne crée pas de précédents.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Maître Marc Tremblay, Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés

6.

COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

6.1

292-11-2013

Calendrier du CDMR 2014.

CONSIDÉRANT le dépôt du calendrier du directeur de la collecte des ordures et matières recyclables;

Il est proposé par messieurs les Conseillers Michel Lavigne et Gilles Robillard;

QUE ce conseil entérine le calendrier du CDMR pour l'année 2014 pour un envoi postal aux contribuables.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
Monsieur Julien Boivin, directeur de la collecte des matières résiduelles et recyclables

7.

LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

7.1

293-11-2013

Résolution d'appui de la FADOQ.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon reconnaît qu'elle a une responsabilité collective d'assurer une qualité de vie adéquate pour les aînés du Québec;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE ce conseil communique, mobilise, revendique et demande dans la mesure de ses capacités que l'ensemble des intervenants de la société civile mette en œuvre les actions nécessaires à assurer une qualité de vie adéquate aux aînés.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
FADOQ

7.2

294-11-2013

Modification de la politique de dons 2013.

Monsieur Gilles Tremblay, président du comité sports et loisirs de Chénéville sollicite un don de la municipalité afin de remettre à chacun des enfants un petit présent de Noël lors de la fête du 7 décembre prochain;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise un don de cinq cents dollars (500.00 \$) au comité sports et loisirs de Chénéville et que ce montant soit imputé au compte numéro 02-19000970.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
Monsieur Gilles Tremblay, président du comité de sports et loisirs de Chénéville

7.3

295-11-2013

Demande d'inscription pour l'activité Plaisirs d'hiver 2014.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon à l'opportunité d'avoir une tribune régionale pour publiciser ses activités;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil inscrive le « Beach Party 2014 » à l'agenda régional des activités Plaisirs d'hiver 2014.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Plaisirs d'hiver 2014

7.4

296-11-2013

« Beach party » hiver 2014.

CONSIDÉRANT QU'il y aura le 22 février 2014 un « beach party » à la plage municipale;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent un spectacle pyromusical hivernal;

CONSIDÉRANT QUE le spectacle pyromusical est apprécié d'année en année de la part des citoyens de la municipalité;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon acceptent l'offre de service de FAE Pyrotechnie pour qu'il présente le 22 février 2014 un spectacle pyromusical pour la somme de cinq mille dollars (5 000,00 \$) plus taxes;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à payer la somme de cinq mille dollars (5 000,000 \$) plus taxes à la firme FAE Pyrotechnie.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

7.5

297-11-2013

Carte des circuits cyclables régionaux proposés/appui.

CONSIDÉRANT QUE parmi les grandes priorités régionales liées au réseau routier supérieur, la MRC a identifié le développement du réseau de pistes cyclables sur le territoire de la MRC, conformément à la résolution numéro 2012-09-177;

CONSIDÉRANT QUE le comité de travail vélo MRC, formé conformément à la résolution numéro 2013-06-102, a réalisé des travaux visant la présentation de la première ébauche de la carte des circuits cyclables proposés et projetés sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la première ébauche de la carte des circuits cyclables indique que des travaux seront à effectuer au cours des prochaines années, afin de rendre certains tronçons sécuritaires pour les cyclistes;

CONSIDÉRANT QUE l'implication des municipalités, à titre de partenaires majeurs dans le cadre de la réalisation du projet, est primordiale pour consolider les circuits cyclables et, par le fait même, profiter des opportunités de développement touristique et économique que représente l'exploitation du potentiel « vélo » sur l'ensemble du territoire de la MRC;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil appuie la MRC de Papineau dans ses démarches visant l'intégration des circuits de pistes cyclables dans le schéma d'aménagement révisé (SAR).

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

7.6

298-11-2013

Représentant municipal au Réseau Biblio de l'Outaouais.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon paie une quote-part à la municipalité de Chénéville pour que les citoyens de Lac-Simon utilisent la bibliothèque de la municipalité de Chénéville;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE ce conseil nomme madame Chantal Crête à représenter la municipalité de Lac-Simon au Réseau Biblio de l'Outaouais;

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
Biblio-Outaouais
Madame Chantal Crête

8.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Heures : 20 h 50

Nombres de personnes : 27

9.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

299-11-2013

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE la séance soit levée à 21 h 04

Adoptée à l'unanimité

Jacques Maillé
Maire

Benoit Hébert
Directeur général et
secrétaire-trésorier